



# Procès Verbal du Bureau Communautaire

**Jeudi 6 Février 2025**

**SERVICES GÉNÉRAUX**

**PÔLE DÉVELOPPEMENT**

SERVICES :

CULTURE

ECONOMIE & AGRICULTURE

ATTRACTIVITÉ & NUMÉRIQUE

ACTION SOCIALE & MOBILITÉ

TOURISME

PETITES VILLES DE DEMAIN

HABITAT

SANTÉ

**PÔLE**

**MARCHÉS PUBLICS,  
DOMAINE JURIDIQUE ET  
CONTENTIEUX**

**PÔLE**

**RESSOURCES HUMAINES**

SERVICES :

GESTION DU PERSONNEL

ATELIER ET

CHANTIER INSERTION

SÉCURITÉ & PRÉVENTION

**PÔLE FINANCES**

**PÔLE TECHNIQUE**

SERVICES :

ASSAINISSEMENT

DÉCHETS MÉNAGERS

VOIRIE

BÂTIMENT

GEMAPI

URBANISME

TRAVAUX

L'an deux mille vingt-cinq, le Jeudi 6 Février à dix-sept heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du site administratif de Cercy-la-Tour sous la Présidence de Serge CAILLOT.

**Présents :**

Serge CAILLOT, Antoine-Audoin MAGGIAR, Michel MULOT, Annick BERTRAND, Didier BOURLON, Pierre TISSIER-MARLOT, Jean-Christophe SAVE, David BONGARD (arrivé à 18h10), Marie-Claire RANVIER, Dominique STRIESKA, Jean-Paul LAMBOURG, Michel MARIE, Serge DUCREUZOT

**Absents excusés :**

**Étaient également présents :** Maëlle GRANGEON, DGS.

**Secrétaire de séance :** Serge DUCREUZOT

Nombre de membres :

- Afférents au bureau communautaire : 13
- Présents : 13
- Procurations : 0
- Qui ont pris part à la délibération : 13

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour :**

- **Demande de subvention DETR.**
- **Marchés Publics : Maîtrise d'œuvre pour l'étang de chèvres.**
- **Règlement de la commission d'appels d'offres.**
- **Assainissement : Travaux de la STEP d'Alluy.**
- **Déchets ménagers : Prolongation du délai d'un an pour le marché des PAV ;  
Marchés des sacs ; Règlements ISDI et déchetterie.**
- **Chantier d'insertion : Tarifs ; Matériel à renouveler.**
- **Personnel : Renouvellement de contrats ; Point recrutement ; Règlement intérieur ;  
Participation employeur pour la mutuelle.**
- **Action sociale : Demande de subvention pour les dossiers de travaux.**
- **Economie : Randonnée découverte en partenariat avec la Mission locale.**
- **Voirie 2025 : Devis Broyage Fléty.**
- **Habitat : Dossiers PIG 2024.**
- **Questions diverses.**

\*\*\*\*\*

**Bureau Communautaire du 6 Février 2025**

**Secrétaire de séance : Serge DUCREUZOT**

Numéro	OBJET	Elu présentant le dossier	DECISION DU BUREAU	Nombre de voix
2025-015	Adoption du PV du BC du 28 Novembre 2024	Le Président	Approuvée	Unanimité
2025-016	Personnel : Renouvellement de contrats Agent de Développement Culturel – Pôle Développement	Le Président	Approuvée	Unanimité
2025-017	Personnel : Recrutement Gardien de déchetteries – Service Déchets Ménagers	Le Vice-Président en charge des Déchets Ménagers	Approuvée	Unanimité
2025-018	Voirie : Devis Broyage Fléty 2025	Le Vice-Président en charge de la Voirie	Approuvée	Unanimité

\*\*\*\*\*

**Approbation du procès-verbal**

**N° 2025-BU-015**

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du dernier bureau communautaire.

*M. Maggiar évoque les remarques qu'il a émises sur le SCOT et qui ne figurent pas dans le procès-verbal. Il regrette la méthode utilisée pour consulter les communes (l'absence de décision du conseil municipal valant accord. Les communes auraient dû être relancées par la CCBLM.*

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du bureau communautaire du 9 Janvier 2025.**

### Étang de chèvre : Maîtrise d'œuvre

Monsieur le Président explique qu'une consultation a été organisée pour retenir un bureau d'études en vue d'assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de réfection de l'étang de Chèvres.

Malheureusement, malgré 6 dossiers téléchargés, aucune offre n'a été déposée.

Il est nécessaire de comprendre les raisons de cette carence. Des contacts sont en cours avec les bureaux d'étude qui ont retiré le dossier.

Une consultation sous format simplifié doit pouvoir être engagée de gré à gré suite au constat d'infructuosité.

Des contacts ont été pris avec les entreprises pouvant répondre à la consultation.

### Règlement de la commission d'appel d'offres

Monsieur le Président explique qu'afin de bien organiser et normaliser le fonctionnement de la commission d'appel d'offres, un projet de règlement a été rédigé par le pôle juridique et commande publique.

Il prévoit les différentes situations de convocations, de quorum, de votes de la commission.

Voici les différents titres et chapitres du projet de règlement, qui est présenté à la commission d'appel d'offres en date du 30 janvier 2025 (*en PJ la version complète*) :

#### **I° Composition**

- 1.1 Composition et membres à voix délibérative
- 1.2 Personnalités qualifiées
- 1.3 Convocations et planning des réunions

#### **II° Compétences et attributions**

- 2.1 Compétences de droit de la commission d'appel d'offres
- 2.2 Compétence d'avis dans le cadre des délégations permanentes votées par le Conseil Communautaire
- 2.3 Compétences déléguées pour attribution des marchés par délibération individuelle par le Bureau ou le Conseil Communautaire au Président après avis de la commission d'appel d'offres
- 2.4 Compétences d'avis de la commission d'appel d'offres dans le cadre des compétences de la Communauté de Communes

#### **III° Fonctionnement**

- 3.1 Déroulement des réunions et procès-verbal
- 3.2 Respect des règles de la commande publique
- 3.3 Conflit d'intérêt

**Il sera proposé au conseil communautaire d'approuver le règlement de la commission d'appel d'offres.**

**Travaux de la STEP d'Alluy**

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de l'assainissement, explique qu'il est nécessaire de réaliser les travaux de réhabilitation du réseau de collecte et de la station d'épuration des eaux usées du bourg d'Alluy.

Un avant-projet (AVP) correspondant a été établis par Nièvre Ingénierie pour un montant de 426 000,00 € H.T. (511 200,00 € T.T.C.). Le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre est de 27 869,15 € H.T. (398 130,84 \* 7% = 27 869,15 €).

Ces travaux sont phasés ainsi :

- travaux :	
- réhabilitation de la station d'épuration, réduction des eaux claires météoriques :	58 000,00 €
- réduction des eaux claires parasites permanentes :	
- tranche 1 :	64 600,00 €
- tranche 2 :	152 300,00 €
- tranche 3 :	106 000,00 €
- épreuves préalables à la réception : .....	
- tranche 1 :	2 467,50 €
- tranche 2 :	4 335,00 €
- tranche 3 :	2 980,00 €
- divers, imprévus : .....	7 448,34 €
Total HT :	398 130,84 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre (*) :	27 869,16 €
Total H.T :	426 000,00 €

Les travaux sont susceptibles de bénéficier d'aides financières de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la DETR.

Afin de réaliser cette opération, il est proposé de procéder en plusieurs phases de travaux.

**La première phase serait la suivante :**

Réhabilitation de la station d'épuration, réduction des eaux claires météoriques pour un montant estimé à 58 000.00 € HT.

La durée d'exécution serait de 2 mois.

Le dossier était à l'ordre du jour de la commission d'appel d'offres du 30 janvier. A ce stade, le Conseil Communautaire ne s'est pas prononcé, et le budget n'a pas été voté.

Il est cependant proposé que, sous réserve d'une délibération du Conseil Communautaire, la consultation soit lancée, assortie de clauses de disponibilité des crédits, et de dépôt des demandes de financement pour pouvoir ensuite passer le marché avec l'entreprise la mieux disante.

**Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer pour lancer la consultation des entreprises.**

### Prolongation du délai d'un an pour le marché des Points d'Apports Volontaires (PAV)

M. Michel MULOT, Vice-Président en charge des déchets ménagers, explique que le marché de Collecte des PAV (papier + verre, seul le verre est désormais concerné), passé en groupement de commande avec la Communauté de Communes de Tannay, Brinon, Corbigny avec effet au 1<sup>er</sup> août 2022 prend fin au 31 juillet 2025. Une première prolongation au contrat pour la période allant du 1 août 2024 au 31 juillet 2025 a été déclenchée.

Une clause de reconduction d'une année supplémentaire peut être activée, sans changement des conditions du marché, les membres du groupement étant favorables à cette proposition.

**Il sera proposé au conseil communautaire de prolonger le marché de collecte des Points d'Apports Volontaires d'une année supplémentaire, du 1<sup>er</sup> août 2025 au 31 juillet 2026.**

### Marché de sacs jaunes et sacs roses

M. Michel MULOT, Vice-Président en charge des déchets ménagers, explique que la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, dans le cadre d'un groupement de commande coordonné par la Communauté de Communes Morvan Sommets Grands Lacs, a passé un marché concernant l'achat de sacs destinés à la collecte en porte à porte.

Ce marché a été reconduit d'un an jusqu'au 31 décembre 2025. Une consultation doit être relancée en 2025 pour un nouveau marché.

**Il sera proposé au conseil communautaire de participer au nouveau groupement de commande coordonné par la Communauté de Communes Morvan Sommets Grands Lacs.**

### Règlement intérieur des Installations de Stockage des Déchets Inertes (ISDI)

M. Michel MULOT, Vice-Président en charge des déchets ménagers, explique que la Préfecture a donné les autorisations d'ouverture des ISDI en date du 24 septembre 2024.

L'ISDI de Luzy est enregistré en préfecture en date du 20 Septembre 2024 selon l'arrêté n° 58-2024-09-20-00001.

L'ISDI de Préporché est enregistré en préfecture en date du 20 Septembre/2024 selon l'arrêté n° 58-2024-09-20-00004.

Le règlement avait été présenté lors de la commission déchets de décembre 2024.

**Il sera proposé au conseil communautaire de valider le projet de règlement intérieur Installations de Stockage des Déchets Inertes.**

### Règlement intérieur des déchetteries de Cercy-la-Tour, Luzy et Préporché

M. Michel MULOT, Vice-Président en charge des déchets ménagers, explique que la mise en place de la filière « Responsabilité Elargie des Producteurs de Déchets du BTP » est prévue le 1<sup>er</sup> mars 2025.

La contractualisation avec les éco-organismes en charge de la mise en place de cette REP implique l'accueil des déchets des professionnels à titre gratuit, les frais de transport de de traitement étant pris en charge par les éco-organismes.



Le règlement avait été présenté lors de la commission déchets de décembre 2024.

**Il sera proposé au conseil communautaire de valider les changements apportés au règlement intérieur des déchetteries.**

## **Chantier d'insertion**

### **Tarifs du chantier d'insertion**

M. Michel MARIE, Vice-Président en charge du chantier d'insertion, explique qu'en raison des directives budgétaires 2024, la commission insertion du 19 avril 2024 était favorable à l'augmentation du tarif horaire passant de 3,5 € de l'heure à 4€.

Il était prévu que ce relèvement tarifaire entrerait en vigueur après le recrutement du chef d'équipe et l'augmentation du nombre d'agent en emploi sur le S2I soit dans une situation de gestion normale.

En raison du contexte budgétaire toujours difficile et pour améliorer le travail des agents, la commission conjointe insertion/RH du 28 janvier dernier propose une augmentation du tarif à 5€ de l'heure par agent. Ses recettes supplémentaires pourront être réinjectées, pour partie, au fonctionnement du service (notamment le renouvellement du matériel).

**Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer pour la validation des tarifs proposés ci-dessus, à savoir de passer de 3,5 €/heure à 5 €/heure.**

### **Matériel à renouveler**

M. Michel MARIE, Vice-Président en charge du chantier d'insertion, explique, dans le cadre de l'entretien des espaces verts, les machines fonctionnent en moyenne 6h à 6h30 par jour d'avril à septembre. Dans ce contexte, il est normal de renouveler le matériel usé.

Par ailleurs, l'investissement de gros matériel permettrait de faciliter le travail des agents et de gagner du temps sur les interventions d'entretien des espaces verts sur les grands espaces plats.

Pour le budget 2025, il est prévu d'acheter en investissement :

- un tracteur tondeuse débroussailleuse,
- 2 débroussailleuses,
- un taille haie thermique,
- 2 lots de 3 vestiaires pour pouvoir accueillir dans de bonnes conditions les agents,
- pour un montant total prévisionnel de 9 301,87€ TTC.

Des questionnements sur le chantier d'insertion sont soulevés notamment sur sa superposition avec les EBE. Les différences entre le chantier d'insertion et les EBE sont évoquées : communes pouvant bénéficier du dispositif, le public concerné, le coût de ces 2 services. Est évoqué : la possibilité de n'avoir qu'une seule structure d'insertion, l'harmonisation des ces 2 structures, l'importance de l'encadrement.

## **Personnel**

### **Renouvellements de contrats**

#### **Agent de développement culturel – Pôle Développement**

**N° 2025-BU-016**

Monsieur le Président explique que Monsieur Didier CORNU a été embauché le 21 mars 2022 en tant qu'agent développement culturel au grade de rédacteur en contrat 3-3 alinéa 2 à temps complet pour une durée de 3 ans. Son contrat arrive à échéance le 20 mars prochain.

Après avoir pris attache de la Déléguée à la culture et du Directeur du pôle développement, le Président propose le renouvellement de contrat de Monsieur Didier CORNU pour une durée de trois ans dans les mêmes conditions.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le renouvellement du contrat de Monsieur Didier CORNU pour une durée de 3 ans.**

## Point recrutement

### Gardiens de déchetteries – Service Déchets Ménagers

**N° 2025-BU-017**

Monsieur le Président explique rappelle que le service déchets ménagers a besoin d'un agent à 22/35<sup>ème</sup> pour pallier aux manques des :

- 6/35<sup>ème</sup> du 3<sup>ème</sup> gardien de déchetteries du samedi matin,
- 9 heures manquantes d'un gardien de déchetteries passé agent d'accueil de déchetteries pour le maintenir dans l'emploi suite à des problèmes de santé dont son temps de travail est passé de 35h à 26 heures hebdomadaires,
- 20% manquants du temps de travail d'un agent à temps partiel à 80% depuis 15/12/2023.

L'autorisation de temps partiel dans le cas présent est possible règlementairement pour 3 ans maximum. Au bout des 3 ans, c'est à dire au 15 décembre 2026, si la réglementation ne change pas, l'agent devra choisir entre son activité d'auto-entrepreneur et son poste de gardien de déchetteries.

C'est dans ce contexte, que pour le moment, la création de poste n'a pas été demandée par le Vice-président. Cependant, le besoin est réel et le service souhaite recruter Monsieur Sébastien JOBERT en contrat de surcroît d'activité à 22/35<sup>ème</sup> pour une durée d'un an soit du 17 février 2025 au 16 février 2026.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le recrutement de Monsieur Sébastien JOBERT en contrat de surcroît d'activité à 22/35<sup>ème</sup> pour une durée d'un an soit du 15 février 2025 au 14 février 2026.**

## Règlement intérieur

Monsieur le Président explique que le règlement intérieur a été retravaillé en 2024 et des modifications ont été apportés par la commission RH et par les représentants du personnel en CST lors de plusieurs réunions dans le cadre du dialogue social.

Le document a été envoyé en amont de la séance d'aujourd'hui avec les modifications qui apparaissent en surbrillance jaune et bleue. Celles-ci portent sur :

- Les aménagements de travail pour les agents administratifs en cas de fortes chaleurs hors plan canicule (p2),
- Le temps de travail domicile-travail (p5) et le temps de trajet pour les formations (p6),
- L'indemnisation des heures complémentaires et supplémentaires (p7),
- Le report des heures supplémentaires ou complémentaires (p8),
- Le compte-épargne temps (p13),
- Le compte-épargne temps commun (p14 et 15),
- Les autorisations spéciales d'absences dont la réglementation a changé (p16 à 27),
- La protection complémentaire (p31),
- Les frais de déplacement (p31 et 32)
- L'utilisation du matériel (p 33),
- L'usage des véhicule (p33 et 34),
- Le règlement d'utilisation des véhicules de services a été ajouté en annexe 5 (p 62 à 70) et la liste des équipements obligatoires des véhicules (p71),

- Le droit de grève (p 35)
- L'accord relatif à l'organisation du service minimum avec le formulaire de déclaration d'intention ont été ajoutés en annexe 8 et 9 (p 77 à 81),
- Le droit à la rémunération (p36),
- La notion de conflit d'intérêt a été ajouté (p37 et 38),
- La formation d'intégration (p41),
- Le livret individuel de formation qui a été supprimé car il n'existe plus (p43),
- Les examens et concours (p44),
- Procédures d'usage – Agents contractuels de droit publics a été ajouté (p46),
- Accueil des stagiaires (p 46) avec imprimé type de demande de gratification en annexe 13 (p118 et 119),
- Les réunions du personnel (p47),
- Le support d'information (p47),
- Le règlement d'utilisation des systèmes de vidéoprotection en annexe 7 (p72 à 76),
- Le règlement portant sur la santé, l'hygiène et la sécurité au travail en annexe 10 dont la réglementation a changé avec la fusion du comité technique et du CHSCT (p 82 à 99)
- La charte sur le télétravail en annexe 11 (p100 à 116) avec le télétravail occasionnel (p116).

Dans le cadre de la procédure, ces modifications seront soumises à l'avis du comité social territorial le 10 mars prochain pour un passage au Conseil communautaire le 20 mars 2025.

**Il sera proposé au conseil communautaire d'approuver les modifications du règlement intérieur.**

### Participation employeur pour la prévoyance

Monsieur le Président rappelle que la CCBLM adhère depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 au contrat groupé du CDG58 pour la prévoyance. Juridiquement, le CDG58 a dû faire un avenant pour prolonger d'un an le marché public avec la société RELYENS pour l'année 2025 en raison de l'obligation réglementaire de participation de collectivité au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Dans ce contexte, le CDG58 va relancer un appel d'offre courant de l'année 2025 pour la prévoyance.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, 5 agents ont adhéré au contrat groupé :

- 3 agents ont pris l'option de base avec l'Incapacité temporaire de travail à 1,12% avec une prise en charge net de 90%,
- 2 agent ont choisi l'option 2 avec l'Incapacité temporaire de travail à 1,12% et l'Invalidité permanente définitive à 0,72% avec une prise en charge net de 90%,

Le pôle RH a été informé qu'un autre agent allait certainement adhérer.

Avec une participation forfaitaire de 10€ mensuel par agent, le cout prévisionnel 2025 pour la prévoyance des agents s'élève à 720€.

### Complémentaire santé : participation employeur à la mutuelle

Monsieur le Président explique qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, la collectivité employeur doit verser une participation employeur pour les cotisations à la complémentaire santé (mutuelle) des agents publics (fonctionnaires ou contractuels).

La participation couvre au minimum les garanties suivantes :

- Intégralité du ticket modérateur sur les consultations, actes et prestations remboursables par l'Assurance maladie.
- Totalité du forfait journalier hospitalier en cas d'hospitalisation



- Frais dentaires (prothèses et orthodontie) à hauteur de 125 % du tarif conventionnel - Tarif sur la base duquel s'effectue le calcul pour le remboursement d'un acte médical par l'Assurance maladie. Appelé aussi tarif de responsabilité.
- Frais d'optique de manière forfaitaire par période de 2 ans (annuellement pour les enfants ou en cas d'évolution de la vue) avec un minimum de prise en charge fixé à 100 € pour une correction simple, 150 € (voire 200 €) pour une correction complexe.

La participation employeur peut consister en une prise en charge partielle des cotisations à une mutuelle labellisée (attestant de son caractère social et solidaire) à laquelle les agents souscrivent individuellement. Il est également possible d'adhérer au contrat groupé du Centre de gestion de la Nièvre (CDG58) ou de procéder à un marché public.

La CCBLM doit se positionner sur le mode de gestion rapidement afin que le travail de fond puisse commencer dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2025, surtout en cas de marchés publics.

La commission Ressources Humaines du 28 janvier dernier propose que la CCBLM adhère au contrat groupé du CDG58 dont l'offre sera certainement plus intéressante.

Considérant que la CCBLM n'a pas, à ce jour, les conditions proposées par le Centre de gestion, le bureau communautaire souhaite qu'une consultation des mutuelles soit réalisée par la CCBLM.

**Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer pour lancer un marché pour un contrat groupé pour la mutuelle.**

## Action Sociale

### Demande de subvention pour les dossiers de travaux

#### Travaux à la maison des générations de Chatillon en Bazois

M. Jean-Christophe SAVE, conseiller communautaire délégué à l'action sociale, explique que la Maison des générations de Chatillon en Bazois fait face à de fortes chaleurs l'été en l'absence de système de climatisation. Il est proposé de remplacer les volets pour conserver la fraîcheur de la nuit durant l'été.

La CAF pourrait financer une partie du projet selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	Taux
Achat et installation Volets accueil de jour	2 259,02 €	CAF	10 133,49 €	80%
Achat et installation Volet accueil de loisirs	10 407,84 €	CCBLM (Autofinancement)	2 533,37 €	20%
Total	12 666,86 €	Total	12 666,86 €	100%

**Il sera proposé au conseil communautaire de solliciter la CAF conformément au plan de financement ci-dessus.**

#### Travaux à la maison de la Petite Enfance à Alluy

M. Jean-Christophe SAVE, conseiller communautaire délégué à l'action sociale, explique que des travaux de mise aux normes et de rénovation sont à prévoir à la maison de la petite enfance à Alluy :

- Réhausse des clenches de portes (demande de la PMI)
- Installation d'une VMC (inexistante actuellement)
- Changement de l'éclairage avec plafonniers LED (actuellement des dizaines de lumières très consommatrices)

La CAF pourrait financer une partie du projet selon le plan de financement suivant

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	Taux
Eclairage LED	948,75 €	CAF	5 183,70 €	80%
VMC	1 553,47 €	CCBLM (Autofinancement)	1 295,92 €	20%
Mise au normes des portes	3 977,40 €			
Total	6 479,62 €	Total	6 479,62 €	100%

Il sera proposé au conseil communautaire de solliciter la CAF conformément au plan de financement ci-dessus.

## Economie

### Economie : randonnées découverte du tissu économique en partenariat avec la Mission locale

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique que l'action "Pass'Sport Emploi" de la Mission Locale Nivernais Morvan est une action innovante qui utilise le sport comme levier pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes demandeurs d'emploi.

Concrètement, la Mission Locale Nivernais Morvan propose d'organiser des randonnées découverte du tissu économique local pour les jeunes, déclinées aux villes de Moulins-Engilbert, Luzy et Chatillon-en-Bazois, en lien avec les agents du pôle Développement.



Il est proposé de participer à l'organisation des randonnées-éco :

- le mercredi 12 mars 2025 dans les rues de Luzy de 10h à 12h.
- en avril à Moulins-Engilbert
- en mai à Chatillon en Bazois.

D'autres randonnées pourraient s'organiser à Cercy-la-Tour, en lien avec la Mission Locale Nevers Sud Nivernais, et à St-Honoré-les-Bains.

Ce projet vise à créer une dynamique positive entre jeunes et entreprises, à permettre aux jeunes de rencontrer des employeurs dans un cadre informel et dynamique et à changer la perception des jeunes sur le territoire, les entreprises et les métiers.

## Voirie

### Devis Broyage Fléty 2025

N° 2025-BU-018

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de la voirie, explique la commune de Fléty souhaite valider un devis pour le broyage 2025 pour ses accotements.

L'enveloppe de la commune est dimensionnée pour permettre cette prestation.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer le devis de l'entreprise Laurent Gey pour un montant de 5 500 € HT.

## Habitat

### Dossiers PIG

M. Michel MARIE, Vice-Président en charge de l'habitat, explique que la CCBLM a signé une convention d'abondement du Programme d'Intérêt Général (PIG) avec le CD58. Elle verse ainsi aux bénéficiaires du PIG une subvention correspondant à 4% du montant de travaux subventionnable (subvention plafonnée à 1000 €), ceci dans la limite du budget alloué annuellement.

Pour rappel, le budget PIG 2024 de la CCBLM est de 20.000,00 €.

**Douze nouveaux dossiers** sont présentés à la CCBLM pour un montant de subventions allouées de **6 303.51 € au titre de l'année 2024.**

En 2024, à ce jour, la CCBLM a initié des dossiers totalisant 12 805.21 €, auxquels s'ajoutent les douze nouveaux dossiers de 6 303.51 €. Le montant total alloué par la CCBLM s'élève ainsi à 19 108.72 €, laissant un solde de 891.28 €.

Ci-après le récapitulatif de chacun des dossiers soumis à validation.

NOM Prénom	Commune	Montant HT subvent.	Montant TTC travaux	Anah	CD58	CC BLM	Autre	Total aides
PINIER Alain	TAZILLY	8 032,16 €	8 477,88 €	5 623,00 €	803,00 €	321,29 €		6 747,29 €
BOUDOT René	CHÂTILLON-EN-BAZOIS	7 789,17 €	8 217,57 €	5 452,00 €	779,00 €	311,57 €	- €	6 542,57 €
GUEBLE Alain	MONTARON	7 678,00 €	10 245,95 €	5 375,00 €	768,00 €	307,12 €		6 450,12 €
PAIR Bernard	SAINT-HILAIRE-FONTAINE	9 861,65 €	12 250,29 €	4 931,00 €	986,00 €	394,47 €	- €	6 311,47 €
PETIT Marius	TAMNAY-EN-BAZOIS	65 004,30 €	70 673,23 €	58 504,00 €	4 875,00 €	1 000,00 €	- €	64 379,00 €
FAMECHON Patricia	CERCY-LA-TOUR	38 832,00 €	42 548,40 €	23 299,00 €	2 912,00 €	1 000,00 €	3 883,00 €	31 094,00 €
MARION Mickaël	LUZY	58 489,00 €	80 948,91 €	49 500,00 €	4 125,00 €	1 000,00 €		54 625,00 €
RENIER Georges	LUZY	7 462,25 €	8 208,48 €	5 224,00 €	746,00 €	298,49 €		6 268,49 €
LAUDET Rémy	VILLAPOURÇON	7 293,43 €	8 022,77 €	3 647,00 €	729,00 €	291,74 €	- €	4 667,74 €
BERTHIER Angéle	LUZY	8 019,87 €	11 340,62 €	4 010,00 €	802,00 €	320,79 €		5 132,79 €
MARTIN Ghislaine	LIMANTON	17 521,29 €	26 541,81 €	8 761,00 €	1 752,00 €	700,85 €	- €	11 213,85 €
DEGOUTTE Gisèle	FOURS	8 930,00 €	12 079,00 €	6 251,00 €	893,00 €	357,20 €		7 501,20 €
<b>Total</b>			<b>299 554,91 €</b>	<b>180 577,00 €</b>	<b>20 170,00 €</b>	<b>6 303,51 €</b>	<b>3 883,00 €</b>	<b>210 933,51 €</b>

Il sera proposé au conseil communautaire de valider les dossiers de subvention tels que présentés pour un montant total de 6 303,51 €.

## DETR

### Point sur les demandes 2025

Monsieur le Président explique aux membres du bureau les échanges qu'il a eu avec Mme la Sous-Préfète au sujet du dossier de la micro-crèche à Fours. Une subvention devrait être proposée lors de la réunion de la commission DETR le 21 février.

**Interventions de :**

- **RESO** au bureau du 20 février.

- **La Maison de la culture** au bureau du 6 mars.

La Maison prépare actuellement un bilan financier et général sur les saisons comprises dans la convention triennale de partenariat artistique, soit 2022, 2023, 2024. Une saison se déroule entre septembre et mai. Une nouvelle convention doit être signée pour les trois prochaines années.

La direction de La Maison se tient prête à présenter ce bilan, ainsi que le projet de nouvelle convention, au bureau communautaire du 6 mars 2025.

M. Bourlon explique qu'une étude sur les hébergements sera lancée à Saint-Honoré-les-Bains dans le cadre du dispositif village d'avenir.

**L'ordre du jour ayant été vu, la séance est levée à 20h15.**

**Le Secrétaire de séance,**

**Le Président de la Communauté  
de Communes Bazois Loire Morvan**

**Serge DUCREUZOT.**



**Serge CAILLOT.**

